

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

3 juillet 2026

et qu'elle a été faite le

3 juillet 2026

Que le nombre des membres en
exercice est de : 49

Présents : 38

Absents suppléés : 3

Absents excusés : 8

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2026_07_164

Objet :

Rapport moral du PAYS
DOLOIS/PAYS DE PASTEUR -
Exercice 2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 9 juillet 2026

Conseillers communautaires en exercice : 49

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M.
Emmanuel BADOT **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET
Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET,
M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie LARTOT **Evans** : M.
Emmanuel BARBERET, M. Serge CORNOUEIL, Mme Aurore ROUX
Fraisans : M. Sébastien HENGY, M. Laurent ROUILLER, Mme
Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M. Yves
MATHIEU **La Barre** : M. Frédéric PAILLARD **Louvatange** : M.
Gérome FASSETNET **Monteplain** : M. Maxime CHAUVIN
Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS **Mutigney** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Michel GRAS **Orchamps** : M. Olivier
DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT, Mme Séverine
POIDEVIN **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie
CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Marie-Hélène VACHET
Salans : M. Alexandre BOLE, M. Yves COINCENOT **Sermange** :
M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS
Vitreux : M. Hervé LEVY

Suppléés : **Etrepigny** : M. Frédéric BREGAND **Saligney** : M.
Olivier PAYEN **Thervay** : M. Alain CHAMPONNOIS

Absents excusés : **Dampierre** : M. Aurélien PHILIPPE, Mme
Nathalie HONORIO **Fraisans** : Mme Sophie NIALON **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Montmirey-le-Château** :
M. Gabriel DECHARRIERE **Orchamps** : M. Régis CHOPIN **Rans** :
M. Jean-Louis MORLIER **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël PERES

Procurations de vote :

Mandants : Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE) M. Aurélien
PHILIPPE (DAMPIERRE) Mme Sophie NIALON (FRAISANS) Mme
Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) M. Régis CHOPIN
(ORCHAMPS) M. Gabriel DECHARRIERE (MONTMIREY LE
CHATAU) M. Jean-Louis MORLIER (RANS)

Mandataires : Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE) Mme
Nathalie LARTOT (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY
(FRAISANS) Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN) M. Gérome
FASSETNET (LOUVATANGE) M. Cédric IVANES (OUGNEY) M.
Raphaël TEMPESTA (RANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et
le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

RAPPORT MORAL DU PAYS DOLOIS/PAYS DE PASTEUR - EXERCICE 2025

Le Pays Dolois est une association constituée de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, des Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Son périmètre couvre 124 communes et environ 86.000 habitants. Son Assemblée générale a eu lieu le mercredi 27 mai 2026.

A cette occasion, M. Jean-Baptiste GAGNOUX a été élu Président du Pays Dolois. Le nouveau Bureau de l'association est composé, outre du Président, de M. Etienne ROUGEAUX (Vice-président), M. Etienne CORDIER (Vice-président), M. Gérôme FASSET (Secrétaire), et M. Jean-Pascal FICHÈRE (Trésorier).

Le Pays Dolois est un espace de dialogue permanent entre les quatre intercommunalités du nord Jura. Il permet d'éviter les chevauchements, de créer des synergies, d'adopter des positions communes, d'avancer unis dans les discussions avec l'État, la Région et les autres interlocuteurs institutionnels.

En outre, le Pays Dolois a reçu des attributions dans les domaines suivants :

- **L'alimentation de proximité**, avec le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : soutien aux producteurs locaux, rapprochement des producteurs des consommateurs, approvisionnement local de la restauration collective, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation des enfants à l'alimentation saine.
- **La santé**, avec le Contrat Local de Santé (CLS) : attractivité médicale du territoire, coordination des professionnels de santé, santé mentale, prévention, dépistage, santé-environnement.
- **Le contrat « Territoires en action »** de la Région (3,3 millions d'euros apportés par la Région pour des projets du territoire).
- **§ Le Conseil de développement**, instance de participation citoyenne, dont il assure l'animation.
- **La Forêt de Chaux**, avec deux conventions relatives à l'accueil du public et à l'expérimentation de micro-prairies au sein du massif.
- **Les démarches préalables au futur SCoT** du Pays Dolois et la territorialisation de l'objectif ZAN.

Durant l'Assemblée générale du 27 mai 2026, le rapport moral de l'association pour 2025 a été présenté, puis adopté à l'unanimité.

Dans un souci de transparence et de bonne information des élus, le Président du Pays Dolois souhaite que ce rapport moral soit communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires des EPCI membres et donne lieu à une prise d'acte.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport moral du Pays Dolois pour 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérôme FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE



Assemblée Générale du 27 Mai 2026

Rapport moral pour 2025

Le Pays Dolois est une association qui réunit la communauté d'agglomération du Grand Dole, les communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour. Il compte 124 communes.

En 2025, il est présidé par Jean-Marie SERMIER. Les Présidents des quatre intercommunalités-membres sont les autres membres du Bureau.

L'équipe administrative du Pays Dolois compte 3 agents mis à disposition de l'association par le Grand Dole : Laurent BOURGUIGNAT (Directeur), Jacqueline MANGIN (Chargée de mission « Santé »), et, depuis le 1^{er} septembre 2025, Sandrine WEIL-ROBIN (Chargée de mission « Alimentation de proximité »).

Le Pays Dolois est un espace de dialogue permanent entre les Présidents des quatre intercommunalités et leurs équipes. Il s'agit d'échanger sur les sujets d'actualité des collectivités locales, d'éviter les chevauchements, de créer des synergies, de coordonner les positions, par exemple en cas de sollicitation de l'État ou de la Région.

Au cours de l'année 2025, l'assemblée générale du Pays Dolois s'est formellement réunie une fois et le Bureau deux fois. Le rythme des contacts informels entre les Présidents et leurs équipes est quasi hebdomadaire.

1. Alimentation de proximité

Le Pays Dolois porte le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) par lequel il mène des actions concrètes en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité.

Il s'est donné 4 objectifs :

- Soutenir les producteurs du territoire qui commercialisent localement,
- Créer des synergies entre les acteurs locaux, du producteur au consommateur,
- Développer l'approvisionnement local de la restauration collective,
- Agir pour l'accès de tous à une alimentation saine.

Dans cette mission, le Pays Dolois est soutenu par la DRAAF (à hauteur de 68% des actions engagées) et la Région (20.000€ pour le co-financement du poste de chargée de mission). Son PAT a été labellisé « de niveau 2 » en 2024. Ce label est décerné par l'État pour une durée de 5 ans.

L'année 2025 a été marquée par :

- L'organisation à Dole les 2, 3 et 4 avril 2025 du Forum Agorès, réunion annuelle de l'association nationale des acteurs de la restauration collective publique. Elle a rassemblé plus de 400 participants et a été conclue par la Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- La signature d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture du Jura portant sur la production d'un nouveau légume sur le territoire, ainsi que sur la création d'un annuaire des producteurs locaux.
- L'animation du groupe des producteurs locaux commercialisant localement (visites de l'ESAT de Cramans, de l'Intermarché des Epenottes...)
- L'information sur le fonds de prêt d'honneur « alimentation de proximité » pour accompagner financièrement les porteurs de projet dans le domaine agricole et de la transition alimentaire.
- Les initiatives des associations de lutte contre la précarité alimentaire comme les Jardins partagés du Secours Catholique à Brevans, et la permanence hebdomadaire d'une nutritionniste dans le libre-service alimentaire du Secours Populaire à Dole.
- L'accueil à Dole le 4 septembre 2025 du séminaire régional des PAT de Bourgogne-Franche-Comté.
- La participation active au groupe InterPAT animé par la Chambre d'agriculture du Jura.
- La participation aux Semaines du Développement Durable du Grand Dole.

De plus, après avoir répondu à un appel à projets régional, le Pays Dolois a été sélectionné pour bénéficier d'un accompagnement pour le suivi-évaluation de son PAT.

L'année 2026 verra la suite de la mise en œuvre du PAT, avec des initiatives nouvelles sur le volet agricole, la sortie du premier guide des producteurs locaux, ainsi que la sensibilisation des enfants à l'alimentation durable.

2. Santé

Le Pays Dolois pilote le Contrat Local de Santé (CLS) qui a été signé par 12 partenaires en décembre 2023, en présence du directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Il repose sur 4 objectifs :

- Développer l'offre de soins sur le territoire.
- Améliorer la coordination des professionnels de santé.
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque.
- Agir en faveur de la santé-environnement.

Pour cette mission, le Pays Dolois est soutenu par l'Agence Régionale de Santé (30.000€ pour le co-financement du poste de chargée de mission et 18.791€ pour le co-financement des actions menées), ainsi que par la Région (20.000€ pour le co-financement du poste).

L'année 2025 a été marquée par :

- L'accompagnement de plusieurs projets de création de structures d'exercice coordonné.
- La recherche de médecins et professionnels de santé envisageant de s'installer sur le territoire.
- La promotion du territoire auprès des étudiants en médecine et la préparation de l'arrivée des « Docteurs Juniors » dans le Jura.
- L'accompagnement de la nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).
- L'accompagnement des nouveaux opérateurs en charge de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et du Centre de Ressources Territoriales (CRT) pour coordonner l'accompagnement des patients à leur domicile.
- La mobilisation pour la santé mentale : organisation d'une réunion des Maires le 14 avril à la salle des fêtes du CHS de Saint-Ylie, coordination des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), soutien au GEM « L'autre rive », à la Croix Marine, et à l'Arche en Pays Comtois, formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM),...
- L'animation de la cellule de gestion des cas complexes, pour coordonner la prise en charge de personnes souffrant de problèmes psychiques majeurs cumulés à des problématiques sociales et de sécurité publique.
- L'engagement pour la prévention et le dépistage du cancer, avec l'organisation du « Colon Tour » le 9 avril à Dole, ainsi que des initiatives sur l'ensemble du territoire à l'occasion d'Octobre rose, une action de sensibilisation aux risques solaires en partenariat avec le Secours Populaire, des interventions dans les établissements scolaires,...
- La lutte contre la prolifération du moustique-tigre (formation des agents communaux, campagne d'information « grand public », réunions publiques...), de l'ambrosie, du frelon asiatique (diffusion d'informations sur le signalement des nids et le piégeage...).

L'année 2026 verra la suite de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé. L'accent sera mis sur l'attractivité médicale du territoire, avec la recherche de nouveaux professionnels de santé et l'organisation, à l'initiative du Centre Hospitalier Louis Pasteur, d'une grande journée dédiée à la santé à la Commanderie à Dole.

3. Contrat « Territoires en action » de la Région

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place une politique de soutien aux territoires pour la période 2022-2028 pour laquelle les Pays sont ses interlocuteurs. Celle-ci repose sur des contrats intitulés « Territoires en action ».

Le contrat « Territoires en action » du Pays Dolois a été signé le 28 mai 2024 au siège de la Communauté de communes du Val d'Amour à Chamblay, en présence de Marie-Guite DUFAY, alors Présidente de la Région.

Grâce à lui, différents projets de notre territoire bénéficieront d'une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à une somme totale de 3.3 millions d'euros.

Pour être éligible à ladite enveloppe, un projet doit :

- S'inscrire dans l'une des 4 thématiques du contrat (adaptation au changement climatique, développement de l'offre de services à la population, accès à la santé pour tous, mobilités durables du quotidien),
- Respecter des écoconditions (performance énergétique des bâtiments, sobriété foncière, matériaux biosourcés, protection de la biodiversité...),
- Faire l'objet d'actions de concertation citoyenne, en particulier recueillir un avis du Conseil de Développement du Pays Dolois.

Au 31 décembre 2025, six projets ont été validés dans le cadre du contrat :

- La Maison partagée à Chaussin, portée par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne – 300.000 euros de subvention de la Région.
- Le nouvel accueil de loisirs à Authume, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Dole – 392.201 euros de subvention de la Région.
- La Maison des services à Ounans, porté par la Communauté de communes du Val d'Amour – 300.000 euros de subvention de la Région.
- Le parc urbain, porté par la Ville de Dole – 800.000 euros de subvention de la Région.
- L'aménagement et la renaturation du site de l'ancienne gare de Pleure – 97.683 euros de subvention de la Région.
- Les cinq premiers itinéraires du schéma directeur cyclable du Grand Dole – 271.750 euros de subvention de la Région.

Dans les prochains mois, la clause de revoyure prévue dans le contrat « Territoires en action » sera activée. En effet, il est prévu un dialogue entre la Région et les élus issus du renouvellement municipal et communautaire de mars 2026 pour identifier les projets à soutenir sur la période 2026-2028. L'accord fera l'objet d'un avenant au contrat.

4. Conseil de Développement du Pays Dolois

Un Conseil de Développement (CODEV) est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation. Toutefois, la loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent créer un Conseil de Développement commun. Ainsi, compte tenu de la cohérence entre les territoires du nord du département, il a été décidé de créer un Conseil de Développement commun aux 4 EPCI du Pays Dolois.

Le Conseil de Développement est une instance de concertation citoyenne. Dans le Pays Dolois, il est composé de 40 membres (20 femmes, 20 hommes) reconnus pour leurs engagements dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, et environnementaux. Il est coprésidé par Mme Nadine BONNEFOY (chef d'entreprise – Jura Nord) et M. François LAVRUT (agriculteur – Grand Dole).

La loi prévoit que le Conseil de Développement est consulté lors de l'élaboration d'un projet de territoire, de documents de prospective et de planification, de la conception et de l'évaluation des politiques locales liées au développement durable.

En outre, la Région demande qu'il émette un avis sur chaque projet susceptible d'être soutenu par le dispositif « Territoires en action ».

En 2025, le Conseil de Développement s'est réuni à 3 reprises :

- Le 14 Janvier à Dole, pour la présentation du projet de parc urbain de la Ville de Dole et une information sur le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).
- Le 5 Juin à Pleure, pour une présentation du projet d'aménagement du site de l'ancienne gare de ce village, un point sur les enjeux des systèmes d'irrigation agricole, ainsi qu'une information sur la stratégie touristique du Jura.
- Le 21 Novembre à Dole, pour la présentation du schéma directeur cyclable du Grand Dole et une concertation sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Dolois.

L'année 2026 verra le renouvellement des membres du Conseil de Développement et le début d'une nouvelle mandature.

5. Conventions relatives à la Forêt de Chaux

Le Pays Dolois assure le pilotage et le suivi de deux conventions relatives à la forêt de Chaux :

- La convention pour l'amélioration de l'accueil du public a été signée le 14 Septembre 2022 entre le Pays Dolois, l'ONF, le Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord et du Val d'Amour. Elle a pour objectif de répondre aux attentes du grand public en termes d'accueil, d'agrément, de détente, tout en veillant à la bonne cohabitation avec les autres activités de la forêt (production de bois, activités cynégétiques, préservation de la biodiversité...).
- La convention pour l'expérimentation d'espaces de micro-prairies en Forêt de Chaux a été signée en Octobre 2024 par le Pays, l'État, l'ONF, la Fédération départementale des chasseurs, le Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord et du Val d'Amour. Cette initiative a été motivée par la surpopulation de cervidés qui entraîne la dégradation des plantations et semis de l'ONF. L'aménagement de 15 hectares de micro-prairies doit permettre de détourner le cerf de ces plantations, donc de pouvoir réduire progressivement les grillages installés dans le massif pour les protéger, et restaurer ainsi une continuité écologique.

Sur ces deux conventions, l'année 2025 a été marquée par :

- La réunion du Comité de pilotage le 13 février.
- Des arbitrages politiques sur les aménagements à lancer sur la zone ouest du massif, pour prendre en compte l'envolée des coûts observée depuis la signature de la convention. Il a ainsi été décidé de prioriser les aménagements du parc animalier de la Sauline et du sentier de détente.
- Le suivi de ces deux chantiers (groupement de commandes, panneaux de signalisation...)
- L'inauguration de la nouvelle passerelle des scouts le 20 Juin.
- Des discussions, toujours en cours, sur la réfection des 54km de routes forestières ouverts à la circulation publique dans le massif de Chaux dont l'état est particulièrement dégradé.
- L'obtention d'une aide du fonds vert et la production du bilan de l'expérimentation de micro-prairies à l'intérieur du massif.

En 2026, la convention pour l'amélioration de l'accueil du public en Forêt de Chaux arrivera à échéance. Les élus ont convenu d'une réflexion sur l'élaboration d'une nouvelle convention qui pourrait prévoir la reprise de sites pour le grand public, et avancer sur la question sensible des routes forestières. Par ailleurs, se posera la question de la reconduction d'une expérimentation de micro-prairies.

6. Territorialisation de l'objectif ZAN

La loi « Climat – Résilience » prévoit un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050, avec une première étape de réduction de 50% de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2021 et 2030 par rapport à la décennie antérieure.

Elle confie aux Régions la territorialisation de cet objectif. La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de le faire à l'échelle des Pays.

Pour le Pays Dolois, sur la base d'une consommation qu'elle estime à 390 hectares entre 2011 et 2020, elle souhaite imposer un taux d'effort de 58,3%, ce qui limiterait la consommation foncière sur notre territoire, entre 2021 et 2030, à 162 hectares.

Le Pays Dolois et ses quatre intercommunalités travaillent en concertation pour :

- Contester le chiffre de 390 hectares de consommation foncière sur la période 2011-2020, celui-ci étant issu de données du CEREMA, un outil conçu à des fins fiscales, et non d'aménagement du territoire.
- Demander un nouveau calcul par des méthodes plus fiables comme l'orthophotographie.
- Dénoncer le taux d'effort de 58,3% qui est excessif, injuste et impossible à mettre en pratique, compte-tenu des documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur.

Pour défendre sa position, le Pays Dolois a participé à plusieurs échanges techniques avec les services de la Région. En outre, le Président de l'association et les 4 Présidents des intercommunalités-membres ont interpellé le nouveau Président de la Région, M. Jérôme DURAIN.

L'année 2026 sera importante, avec l'organisation d'une consultation au sein de chaque pays de la Région sur une éventuelle application différenciée du taux d'effort en son sein.

7. Préparation du SCoT du Pays Dolois

Le Pays Dolois est l'un des territoires de Bourgogne-Franche-Comté qui ne dispose pas encore d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Or, en France, 97% de la population et 86% des communes sont couvertes par un SCoT.

Dans ce contexte, le Bureau de l'association, réuni le 9 Juillet, a décidé d'entreprendre les démarches préparatoires à l'élaboration d'un SCoT.

Sa décision est motivée par plusieurs objectifs :

- Doter notre territoire d'une vision à 20 ans de son aménagement et de développement.
- Intégrer dans un document unique les nombreuses règles nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire.
- Simplifier la mise en œuvre des PLUI par les intercommunalités, avec notamment la suppression de la règle de la constructibilité limitée.
- Renforcer le Pays Dolois pour ses futures discussions avec l'État et la Région, notamment sur la réduction de la consommation foncière (possibilité d'activer la garantie communale).

Le Bureau du Pays Dolois s'est accordé sur plusieurs principes :

- Le périmètre du futur SCoT sera celui du Pays Dolois, compte tenu de la dynamique du territoire, de la pertinence géographique et socio-économique, des logiques de bassins d'emploi et de déplacements, ainsi que de la volonté des élus locaux d'avancer ensemble.
- Le Pays Dolois ayant le statut d'association, il ne peut pas porter un SCoT. C'est pourquoi, un syndicat mixte fermé sera constitué entre ses 4 intercommunalités-membres pour remplir cet objectif.

Au second semestre 2025, la démarche a été marquée par :

- Une réunion technique le 1er octobre, conduite par le directeur du Pays Dolois, avec les directeurs des intercommunalités concernées.
- La rédaction des délibérations-types et des statuts du futur syndicat mixte par le Pays Dolois, en concertation avec les intercommunalités et les services de l'État.
- Une réunion d'information des Maires du Pays Dolois le 6 novembre à l'aéroport de Dole-Jura.
- Un Conseil de Développement le 21 novembre pour associer dès l'amont les forces vives locales à l'initiative.

Entre le 4 et le 18 décembre, les conseils communautaires des quatre intercommunalités se sont prononcés favorablement sur le principe du SCoT, son périmètre et les statuts du syndicat mixte qui le portera.

Il est important de noter que toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité, ce qui constitue un signal fort d'union de notre territoire.

Ainsi, le Pays Dolois a posé les bases juridiques et organisationnelles du SCoT, tout en laissant aux futurs élus issus des élections municipales et communautaires de mars 2026 la décision d'enclencher la démarche.

L'année 2026 devrait donc voir la poursuite de cette préparation avec, successivement, la validation par les communes de l'adhésion de leur communauté de communes au syndicat mixte, l'arrêté du Préfet créant officiellement ledit syndicat et déterminant son périmètre géographique, puis la mise en place de la gouvernance.

Le SCoT dotera notre territoire d'une vision stratégique partagée. Il renforcera la cohérence des politiques publiques. Il est une opportunité pour le nord du Jura et son fort potentiel de développement au cœur de la grande région.

...

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue pour le Pays Dolois, avec la poursuite dynamique des missions confiées au début de la mandature et l'émergence de nouveaux projets, en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Grâce à la cohérence de son périmètre géographique, la légitimité de ses élus et des relations de travail fluides entre les équipes, le Pays Dolois a travaillé avec constance et efficacité.

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement de ses instances puis, sous l'autorité de la nouvelle équipe, la poursuite de l'action engagée au service de la cohésion et du développement de notre territoire.